
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2022, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2022-0240	810, chemin des Grives	Vc-932	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation d'une galerie existante faisant corps avec le bâtiment principal empiétant de 3,68 mètres dans la marge avant au lieu d'un maximum de 2 mètres dans la marge avant.• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 7,24 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.
2.	2022-0255	1373, chemin de la Rivière	HA-813	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal projeté à une distance de 5,20 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 9 mètres.
3.	2022-0238	139, rue Demontigny	Ha-105	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation d'un garage attenant existant à une distance de 3,64 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 6 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 novembre 2022.

Anny Després, greffière adjointe